



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

PROCÈS VERBAL N°08 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- CINQ

Le lundi 8 décembre 2025 à 20h00,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Chantal WALLUT, Maire.

Présents : WALLUT Chantal, ROZIER Jean-Michel, GIROD Fabien, DEVIF Laurent, AUBLANC Martine, ROZIER Jean-Claude, CHACHUAT Marie-Thérèse, VIGNERESSE Geneviève, THIEBAUD Marc, EL MAHRAOUI Abdelkhalek et PERRIER Marie – Claude

Secrétaire de Séance : Madame CHACHUAT Marie-Thérèse

1) Approbation du Procès-Verbal du conseil du 3 novembre 2025

2) Délibérations

- Accord à donner dans le cadre du contrat passé, via le centre de gestion avec CNP Relyens, pour la prise en charge du salaire de l'agent après 15 jours d'absence. KE demande le coût de cette prise en charge : renseignement sera fourni rapidement.
- Le Sydesl a proposé le remplacement des luminaires défectueux, sur trois quartiers de la commune, avec une prise en charge de 65% ; Un reste à charge de 2,2K€ serait à régler ; Le Sydesl propose de repartir ce montant sur 5 ans. Une délibération est nécessaire pour confirmer notre choix.
- Hugo Lacour assurera le recensement sur la commune en janvier 2026 ; l'indemnité proposée est de 549€ charges comprises. Etant donné la disponibilité demandée et les kilomètres à effectuer : il est proposé de lui verser cette indemnité en totalité : les charges salariales seront prises en charge par la commune : Accord donné.
- Lors du dernier conseil, il avait été admis qu'il serait facturé une somme de 30€/heure en plus de la location dans le cas où les locaux ne sont pas laissés en bon état. : délibération à faire pour confirmer cette décision.
- Concessions abandonnées : en octobre 2024, les tombes abandonnées ont été notifiées à l'entrée du cimetière : certaines familles se sont manifestées. Pour les autres, après vérification, et démarches utiles, ces tombes seront signalées à la préfecture et pourront être remises à disposition pour d'autres utilisateurs.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Saône-Loire

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

3) Décisions

- Bulletin municipal : L'ensemble des articles a été rassemblé : une relecture sera faite samedi matin. Les photos de couverture recto et verso sont proposées : de nouvelles photos complèteront celles présentées au verso, pour que tous les conseillers soient présents sur la photo.
- Rénovation énergétique : le dossier est en cours : le SYDESL qui nous conseille veut avoir confirmation qu'aucun projet qui modifierait le rez-de-chaussée du bâtiment, n'est à l'étude car cela changerait notamment la présentation du dossier. Après débat, la présence des trois locataires parfois problématique, et l'utilisation assez fréquente des salles Genève et Océan, font qu'il est difficile de proposer d'autres utilisations ; donc statu quo sur ce bâtiment.
- Bien sans maîtres : deux sujets sur cette question : maison de la Butte et le terrain BUATOIS ; En ce qui concerne le terrain : les propriétaires étant connus, il est préférable de les contacter, par LRAR, de leur demander d'entretenir le terrain. Selon la réponse, la mairie en raison de l'état et des risques peut commander les travaux sur ce terrain et le leur facturer, (avec risque de non-recouvrement) ou d'inciter à la vente de ce terrain. Les premières démarches sont à faire dans les mois à venir.
- Convention avec Verosvres : depuis plusieurs années, les agents communaux de nos deux communes s'entraident sur des chantiers. Un accord a été signé pour confirmer cet état de fait. En revanche, il convient, pour des questions d'assurance, de régulariser la question des trajets. Toute intervention à l'extérieur de la commune fera l'objet d'un ordre de mission, et d'un relevé d'heures, et donnera lieu à remboursement kilométrique, à compter de 2026. Délibération à prévoir
- Entretien des fossés : en 2025, N.R. en a assuré une partie pour un montant de 1,5K€. En 2026, la réparation de la cureuse est à prévoir afin que notre employé communal puisse faire cet entretien sur les chemins. La partie sur la route serait confiée comme en 2025 à N.R. : devis à demander.

4) Informations

- Voirie : JMR présente les projets qui ont été réalisés cette année
 - Chemin des grandes verchères : sur le budget intercommunal :
 - Somme allouée : 21,5K€+ 2,2K€ pour les fossés
 - Somme dépensée : 23,5K€ : le budget 2026 attribuera une somme similaire ;
 - Chemin des Têtes : dans le cadre du dossier Amarante : le GAN Assurance a versé une somme de 24k€ : qui a été utilisée par les entreprises Balland et Thivent pour un montant de 18K€ et nos agents communaux de Verosvres et Trivy se sont chargés de refaire les écoulements d'eau comme demandé par l'expert judiciaire mandaté à cet effet : document co-signé par nos deux communes
- Noel des enfants de la commune : il a été proposé à tous les enfants de primaire d'assister au spectacle équestre proposé à Cluny : prix par enfant de la commune 12 € : les parents et grands frères ou sœurs y participeront aussi, les billets étant à leur charge. 15 enfants de moins de 12 ans + 2 petits +21 de plus de 12 ans participeront à cette sortie.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

- Point Poubelles : tous les points noirs signalés par le SIRTOM ont été résolus. Le point de collecte de Villars a été réalisé par des bénévoles voisins et une petite inauguration a été organisée pour les remercier. Des finitions sont à réaliser.
- Jeux d'enfants : ils ont été installés : le service d'homologation est passé et nous attendons le rapport pour laisser les enfants y jouer. Merci aux bénévoles qui ont étendus les 50 tonnes de gravier. Une subvention du département de 6k€ a été versée.
- Stationnement : après plusieurs courriers, il semble que la personne qui se garait dans le passage de la salle P.T. a enfin admis de se garer sur les places prévues ...d'après les derniers utilisateurs de la salle P.T. à nouveau ils ont été gênés par la voiture : décision de faire cet arrêté : Le marquage au sol sera à décider par la suite ;
- Location du studio : notre locataire a annoncé son départ pour mi-janvier 26 : une annonce sera déposée sur facebook et sur panneau-pocket.
- Natura 2000 : réunion prévue le 13 janvier salle Océan. Environ pendant 2 heures.
- Travaux à prévoir en 2026 : quelques idées sont proposées
- Toits de la chaufferie et local poubelle, isolation cave des Gauthiers, Entrée de la salle P.T / peinture, mur du cimetière, mur de la mairie, wc extérieur
- Pas de questions complémentaires. Rappel des voeux du maire : le 11 janvier à 11h00

Séance levée à 21h50

Prochain conseil : vendredi 9 janvier 2026 à 20h00

La Secrétaire,
CHACHUAT Marie-Thérèse

Le Maire,
Chantal WALLUT,

